

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 février 2019 à 20h30

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Gérard, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 01/02/2019

Mesdames, Messieurs, Philippe BALMES, Josette DAJEAN, Frédéric DECREMPS, Pierre DUFOUR, Isabelle GRASS, Gérard MIQUEL, Bernard VALETTE, Sylviane VAN SEVEREN

Absents excusés : Roland GARREAU, Philippe BALMES donne pouvoir à Frédéric DECREMPS, Myriam QUANTIN donne pouvoir à Gérard MIQUEL

Frédéric DECREMPS a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Présentation de la Maison des Services Publics de St Géry par un animateur
- Réhabilitation de la Maison Breton : plan de financement pour demande de subvention « restauration des édifices classés » (DRAC Occitanie)
- Construction extension Ecole de Tour de Faure : Modification de l'entente financière pour la prise en charge des travaux de l'agrandissement de l'école et le financement du mobilier et du matériel et de l'aménagement des locaux
- Vente immobilière « Maison Béal »
- Locations immobilières : ateliers de la Fourdonne
- Locations immobilières : ateliers de la maison Delangle
- Organisation parkings 2019
- Recrutements poste saisonnier 2019
- Recrutement poste adjoint administratif
- Remboursement avance de frais
- Présentation du rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion du Grand Cahors depuis 2012 et suivant

Présentation de la Maison des Services Publics de St Géry par M. Jean Albert REIX, élu en charge des MSAP pour le Grand Cahors et de M. Zoher LAOUD, animateur de la MSAP de St Géry.

Ouverture séance à 20h30

Réhabilitation de la Maison Breton : création d'un espace culturel André Breton Plan de financement global et demande de subvention (restauration des édifices classés)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le lancement de l'opération de création d'un espace culturel André Breton en lieu et place de la maison Breton à St Cirq Lapopie.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint Cirq Lapopie est susceptible d'être éligible en 2019 aux aides pour la restauration des sites classés.

A cet effet, il propose au Conseil Municipal de constituer un dossier relatif à la 1^{ère} phase d'étude de l'opération Espace culturel André Breton :

OPERATION GLOBALE	
DEPENSES GLOBALES	
Prestations intellectuelles	
- Maitrise d'œuvre complète	19 495.00 €
TOTAL DES DEPENSES HT	19 495.00 €
RECETTES GLOBALES	
Délégation de maîtrise d'ouvrage – fond de concours	montants
- DRAC Occitanie	9 747.50 €
- Conseil Départemental du Lot	3 899.00 €
TOTAL DES RECETTES HT	13 646.50 €
TOTAL AUTO FINANCEMENT HT GLOBAL	5 848.50 €

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 8 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- Sollicite auprès de Monsieur le Directeur une subvention au titre pour cette première phase d'études pour l'édifice classé à hauteur de 9 747.50 €.

Entente relative à la participation financière pour la prise en charge des travaux de l'agrandissement de l'école de Tour de Faure

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de la délibération n°76 du 13/10/2017 le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet d'entente financière avec la commune de Tour de Faure et les autres communes pour l'extension de l'école, avait accepté de participer au financement des travaux à hauteur de 14 024.92 € soit 19.38%.

A la suite d'une modification du plan de financement lié au fait lié au fait que la commune de Tour de Faure avait obligation de prendre à sa charge 20% du financement, une réunion s'est tenue entre les représentants des communes ayant délibéré favorablement au projet. Monsieur le maire de Tour de Faure nous fait part de l'augmentation significative de leur investissement porté de la somme de 25 328.80 € à la somme de 56 505.74 €.

Compte tenu des subventions obtenues et à obtenir s'élevant à 214 555.74 €, la participation globale des communes a été réduite à 11 450 € et donc la participation de notre commune à 3 610 €.00 €.

Afin d'atténuer la charge financière de la commune de Tour de Faure, les communes participantes ont accepté le principe de prendre en charge dans la même proportion que le financement des travaux, les frais d'aménagement des locaux construits ou améliorés, des équipements extérieurs et des achats de mobiliers et matériels indispensables au fonctionnement de l'école, dont le montant ne devra pas dépasser la somme de 20 000.00 € HT, soit pour notre commune la somme maximale de 6 320.00 €

En tout état de cause, la participation globale de la commune de St Cirq Lapopie ne dépasse pas la somme de 14 024.92 € initialement autorisée mais est réduite d'environ 30% soit 9 330.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 9 voix POUR :

- 1) approuve la modification de l'entente relative à la participation financière pour la prise en charge des travaux de l'agrandissement de l'école de Tour de Faure,
- 2) Approuve l'entente relative à la participation financière pour le financement du mobilier et du matériel pour l'aménagement des locaux,
- 3) S'engage à financer ces dépenses sur le budget communal,
- 4) autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Vente de la Maison Béal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une maison située **parcelles cadastrée B 891, B 890 et B 2043 (dite Maison Béal)** dans le bourg de Saint Cirq Lapopie. Cette maison est actuellement louée. La locataire a fait une proposition d'achat à la commune à une hauteur de 115 000 €.

Monsieur le Maire précise que cette propriété fait partie du domaine communal privé.

Le Conseil Municipal après délibéré par 9 voix POUR :

- Autorise la vente de la maison Béal (parcelles cadastrée B 891, B 890 et B 2043) pour la somme de 115 000 €,
- Donne tout pouvoir au maire pour procéder aux démarches et aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.

Location atelier de la Fourdonne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Nathalie RAFFY a demandé à bénéficier de la location de l'atelier de la maison de la Fourdonne afin d'y ouvrir un atelier de peinture et décoration sur verre.

Le loyer s'élève à 304.00 € par mois (Délibération n°89 du 26/11/2018).

La provision pour charges est fixée à 30,00 € par mois.

Il est précisé que la demande de location est faite pour 12 mois à compter du 1^{er}/03/2019.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des voix la location immobilière de l'atelier de la Maison de la Fourdonne à Mme Nathalie RAFFY aux conditions citées ci-dessus et mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision.

Location atelier de la Maison Delangle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Patricia et Jean-Yves MENARD ont demandé à bénéficier de la location de l'atelier de la maison Delangle afin d'y ouvrir une librairie de livres anciens.

Le loyer s'élève à 248.00 € par mois (Délibération n°89 du 26/11/2018).

La provision pour charges est fixée à 20,00 € par mois.

Il est précisé que la demande de location est faite pour 12 mois à compter du 1^{er}/03/2019.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents la location immobilière de l'atelier de la maison Delangle à Patricia et Jean-Yves MENARD aux conditions citées ci-dessus et mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision.

Recrutement CDD : agence postale communale et secrétariat de mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ d'Aimée MARKHAM, il est nécessaire de procéder au recrutement d'une personne pour venir assister dans ses missions la secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent contractuel de la fonction publique au grade d'adjoint administratif pour le service administratif sur un contrat à durée déterminée de 12 mois à raison de 20h/semaine.

Il aura pour mission d'assister dans ses tâches la secrétaire de mairie et de gérer l'agence postale communale.

Monsieur le maire propose une rémunération correspondant à l'indice brut (IB) 348 et l'indice majoré (IM) 326 soit 1527.64 € brut à raison de 35h/sem.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 février 2019

- valide la création d'un poste d'agent contractuel aux conditions définies ci-dessus,
- autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement,
- à signer toute les documents concernant ce recrutement.

Recrutement CDD : adjoint technique en CDD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire suite au départ de M. Bakary SIDIBE de procéder au recrutement d'une personne supplémentaire afin de venir assister dans ses missions le service technique.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent contractuel au grade d'adjoint technique sur un contrat à durée déterminée de 1 an à raison de 35 h/semaine.

Il aura pour mission l'entretien de la commune et l'organisation du stationnement sur les parkings.

Monsieur le maire propose une rémunération correspondant à l'indice brut (IB) 348 et l'indice majoré (IM) 326 soit 1527.64 € brut à raison de 35h/sem..

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- valide la création d'un poste d'agent contractuel aux conditions définies ci-dessus,
- autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement,
- à signer toute les documents concernant ce recrutement.

Recrutement agent saisonnier 2019

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation touristique et de l'affluence sur les parkings de la commune, Monsieur le Maire propose la création d'un d'agent contractuel saisonnier qui aura pour missions l'organisation du stationnement sur les parkings et l'entretien de la commune.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste en CDD saisonnier du 1^{er}/04/2019 au 31/10/2019 à raison de 35h hebdomadaire et une rémunération correspondant à l'indice brut (IB) 348 et l'indice majoré (IM) 326 soit 1527.64 € brut à raison de 35h/sem.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- valide la création d'un poste d'agent contractuel saisonnier aux conditions définies ci-dessus,
- autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement,
- à signer toute les documents concernant ce recrutement.

Remboursement avance de frais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de course à Intermarché terre rouge cahors pour la cérémonie des vœux du 12/01/2019, M. Diégo CAMACHO, adjoint technique de la commune a dû faire une avance de frais de 39.34 €, l'agent commercial refusant le compte client

Il est nécessaire de prendre une délibération afin que les frais soient remboursés à l'agent.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter ce remboursement sur présentation des justificatifs.

Après délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des voix le remboursement de l'avance de frais à M. Diégo CAMACHO.

Présentation par le Maire de la synthèse du rapport de la chambre régional des comptes pour le Grand Cahors

QUESTIONS DIVERSES

- Proposition de candidature pour l'organisation d'un repas avec « Lot of saveur 2019 » : « *la commune candidate doit être en mesure de dresser 300 places assises (supplémentaires aux 300 apportées par le Grand Cahors)* » : Manifestation organisé par Tour de Faure le 25/07/19.
- Question Josette : aides à la rénovation et à l'amélioration des bâtiments anciens (PLH – Grand Cahors)
- Info : AG association « La Rose Impossible » : samedi 23/02/2019 à 15h + apéritif dînatoire
- Info : AG de l'association des plus beaux villages de France : samedi 30/03/2019 à 14h à la roche Guyon

Clôture de la séance à 22h03